Sapeurs-Pompiers de la Manche

SDIS MANCHE

PUBLICATION DELIBERATIONS N°8

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2026

DELIBERATIONS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2026 :

1. **Approbation des procès-verbaux des Bureaux du 30 juin et du 3 juillet 2026**

2. **Affaires administratives et financières**

1-1 Adhésion à la centrale d'achats dénommée « NUMIH France »

1-2 Marché de fourniture de gaz oxygène médical et de MEOPA pour les SDIS de la Manche – Avenant n°1

1-3 Régularisation de la délibération de cession du véhicule CS-144-EV

1-4 Sortie de biens par mise à la réforme

1-5 Sortie de véhicules accidentés par cession DW-157-KQ et GW-516-HT

1-6 Conventions de mise à disposition de la piscine de Valognes

1-7 Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs propriétés de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie

1-8 Marché d'approvisionnement de carburant, cartes accréditives pour les véhicules du SDIS de la Manche – Appel d'offres ouvert

1-9 Marché d'assurances pour les besoins du SDIS de la Manche – Appel d'offres ouvert

1-10 Marché de prévoyance à « adhésion obligatoire » pour les agents du SDIS de la Manche – Appel d'offres ouvert

1-11 Convention de partenariat avec l'UDSP 50 et le Centre de ressources territorial Est Centre Manche – Sensibilisation des aides à domicile aux gestes qui sauvent

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du 16/10/26

Je soussignée Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 15/10/2026

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la Manche,

Franck ESNOUF

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 7 octobre 2026 à 15 heures 45, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Etaient présents : M. ESNOUF (en visioconférence), M. LEMAZURIER, Mme GRASSET, M. LELONG

Etait excusée : Mme NOUVEL

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CCD BEDEL, M. PUISNEY, Mme RICHTER, Mme LECHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N°1-1

Objet : Adhésion à la centrale d'achat dénommée « NUMIH France ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

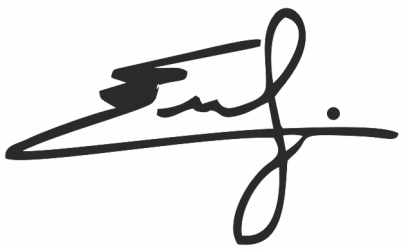
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Bureau du Conseil d'administration ;

Le Bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion à la centrale d'achat « NUMIH France » ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la centrale d'achat « NUMIH France ».

Certifie exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU07102026_1-1-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 7 octobre 2026 à 15 heures 45, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Etaient présents : M. ESNOUF (en visioconférence), M. LEMAZURIER, Mme GRASSET, M. LELONG

Etait excusée : Mme NOUVEL

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CCD BEDEL, M. PUISNEY, Mme RICHTER, Mme LECHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-2

Objet : Marché de fourniture de gaz oxygène médical et de MEOPA pour le SDIS de la Manche – Avenant n°1.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du mercredi 7 octobre 2026 ;

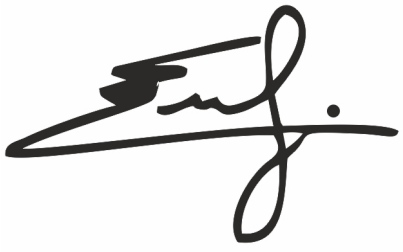
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Bureau du conseil d'administration ;

Le Bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant n°1 du marché de fourniture de gaz oxygène médical et de MEOPA pour le SDIS de la Manche ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer l'avenant correspondant.

Certifie exécutoire

Le président du conseil d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU07102026_1-2-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 7 octobre 2026 à 15 heures 45, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Etaient présents : M. ESNOUF (en visioconférence), M. LEMAZURIER, Mme GRASSET, M. LELONG

Etait excusée : Mme NOUVEL

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CCD BEDEL, M. PUISNEY, Mme RICHTER, Mme LECHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N°1-3

Objet : Régularisation de la délibération de cession du véhicule CS-144-EV

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Bureau du Conseil d'administration ;

Le Bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à régulariser la délibération n°1-8 du Bureau du conseil d'administration du 17 Septembre 2025 ;
- **ACTE** l'annulation de la mise en vente du véhicule CS-144-EV ;
- **AUTORISE** sa réintégration dans le patrimoine du SDIS de la Manche.

Certifie exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU07102026_1-3-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 7 octobre 2026 à 15 heures 45, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Etaient présents : M. ESNOUF (en visioconférence), M. LEMAZURIER, Mme GRASSET, M. LELONG

Etait excusée : Mme NOUVEL

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CCD BEDEL, M. PUISNEY, Mme RICHTER, Mme LECHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N°1-4

Objet : Sortie de biens par mise à la réforme

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Bureau du Conseil d'administration ;

Le Bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE** de déclasser et de réformer les biens figurant dans les tableaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du Conseil d'administration à procéder à la destruction de ces biens.

Certifie exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU07102026_1-4-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

N° d'inventaire	Libellé (reste du -x)	Année	Fournisseur	Référence		Valeur historique de l'immobilisation	Imputation	Cumul des Amortissements	VNC
				Md	Bd				
11MEDI0008	MATELAS A DEPRESSION	2011	UGAP	4685	367	7 512,02	21568	7 512,02	0
12MEDI0020	MATELAS A DEPRESSION	2012	UGAP	5200	387	8 060,21	21568	8 060,21	0
2010-3066/UGAP	ASPIRATEUR LSU	2010	UGAP	6647	269	2 618,70	21568	2 618,70	0
12MATINTER0035	PORTOIR MODELE F2	2012	DUMONT	8783	667	12 594,36	21568	12 594,36	0
12MEDI0004	POUSSE SERINGUE	2012	UGAP	1987	142	10 411,00	21568	10 411,00	0
18MEDI0022	3 RESPIRATEURS MEDUMAT	2018	UGAP	6463	930	24 884,27	21568	24 884,27	0
12MEDI0008	SACS MEDICAUX	2012	DIMATEX	3552	264	2 082,24	21568	2 082,24	0
14MEDI0003	ATTELLE 9 U	2014	UGAP	849	114	2 645,24	21568	2 645,24	0
2006-1518/UGAP	Mat.médical Mt St Michel	2006	UGAP	5706	302	233,81	21568	233,81	0
2006-1422/DREXCO	Matériel médical	2006	DREXCO	3401	195	2 695,03	21568	2 695,03	0
2006-1391/APAVE	Contrôle qualité mat.médical	2006	APAVE	2189	128	7 835,38	21568	7 835,38	0
2006-1549/UGAP	Séparateurs armoire médicale	2006	UGAP	6350	328	123,81	2181	123,81	0
2007-2010/DREXCO	Divers matériel médical	2007	DREXCO	7250	340	354,99	21568	354,99	0
2009-2715/UGAP	MATERIELS MEDICALES	2009	UGAP	6286	238	357,89	21568	357,89	0

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU07102026_1-4-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 7 octobre 2026 à 15 heures 45, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Etaient présents : M. ESNOUF (en visioconférence), M. LEMAZURIER, Mme GRASSET, M. LELONG

Etait excusée : Mme NOUVEL

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CCD BEDEL, M. PUISNEY, Mme RICHTER, Mme LECHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N°1-5

Objet : Sortie de véhicules accidentés par cession - DW-157-KQ et GW-516-HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

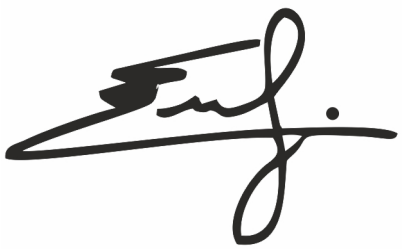
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Bureau du Conseil d'administration ;

Le Bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à vendre les véhicules accidentés à un épaviste avec un complément par l'assurance.

Certifie exécutoire

Le président du conseil d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU07102026_1-5-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 7 octobre 2026 à 15 heures 45, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Etaient présents : M. ESNOUF (en visioconférence), M. LEMAZURIER, Mme GRASSET, M. LELONG

Etait excusée : Mme NOUVEL

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CCD BEDEL, M. PUISNEY, Mme RICHTER, Mme LECHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N°1-6

Objet : Convention de mise à disposition de la piscine de Valognes.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

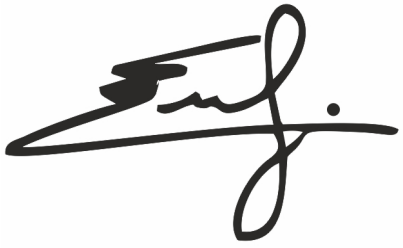
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Bureau du Conseil d'administration ;

Le Bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention entre le SDIS de la Manche et la société VM 50700 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que ses éventuels renouvellements.

Certifie exécutoire

Le président du conseil d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU07102026_1-6-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 7 octobre 2026 à 15 heures 45, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Etaient présents : M. ESNOUF (en visioconférence), M. LEMAZURIER, Mme GRASSET, M. LELONG

Etait excusée : Mme NOUVEL

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CCD BEDEL, M. PUISNEY, Mme RICHTER, Mme LECHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N°1-7

Objet : Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs propriétés de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Bureau du Conseil d'administration ;

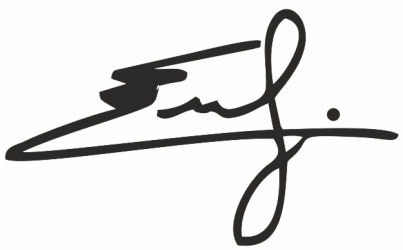
Le Bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les projets de convention de mise à disposition d'équipements sportifs communautaires de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie au profit du SDIS de la Manche et ses annexes ci-joints ;

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer lesdites conventions.

Certifie exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU07102026_1-7-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 7 octobre 2026 à 15 heures 45, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Etaient présents : M. ESNOUF (en visioconférence), M. LEMAZURIER, Mme GRASSET, M. LELONG

Etait excusée : Mme NOUVEL

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CCD BEDEL, M. PUISNEY, Mme RICHTER, Mme LECHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-8

Objet : Marché d'approvisionnement de carburant, cartes accréditives pour les véhicules du SDIS de la Manche - Appel d'offres ouvert.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en matière de choix des offres retenues lors de sa séance du mercredi 7 octobre 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Bureau du conseil d'administration ;

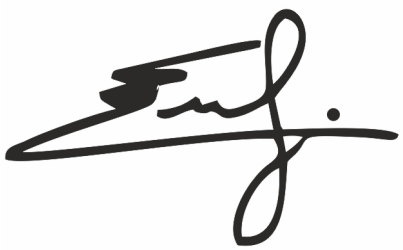
Le Bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS à attribuer le marché à la société suivante :

Lot	Nom du candidat	Formules retenues	Montant maximum HT pour la durée totale du marché
Approvisionnement de carburant, par cartes accréditives pour les véhicules du SDIS de la Manche	GREENWAY	Offre de base + PSE n°1	3 750 000 €

Certifie exécutoire

Le président du conseil d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU07102026_1-8-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 7 octobre 2026 à 15 heures 45, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Etaient présents : M. ESNOUF (en visioconférence), M. LEMAZURIER, Mme GRASSET, M. LELONG

Etait excusée : Mme NOUVEL

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CCD BEDEL, M. PUISNEY, Mme RICHTER, Mme LECHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-9

Objet : Marché d'assurances pour les besoins du SDIS de la Manche - Appel d'offres ouvert.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en matière de choix des offres retenues lors de sa séance du mercredi 7 octobre 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Bureau du conseil d'administration ;

Le Bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS à attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

Lot	Nom du candidat	Cotisations prévisionnelles 2027	Formules retenues
Lot n°1 : Dommages aux biens mobiliers et immobiliers	AERIAL ACCELERANT / SATEC	25 553 €	Variante avec franchise majorée à 5 000 €
Lot n°2 : Tous risques matériels	ALBINGIA / ADH	12 957 €	Solution de base

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU07102026_1-9-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Lot n°3 : Responsabilité civiles et risques annexes	RELYENS MI / RELYENS SPS	73 507 €	Solution de base
Lot n°4 : Flotte véhicules et risques annexes	SMACL	484 116 €	Solution de base + PSE embarcations
Lot n°5 : Protection sociale S.P.V	MONCEAU / FRAND ET ASSOCIES	45 481 €	Solution de base
Lot n°6 : Risques statutaires	CNP / RELYENS SPS	64 542 €	Solution de base + PSE MATRAS
Lot n°7 : Protection juridique	GROUPAMA PJ / 2C COURTAGE	3 595 €	Solution de base

Certifie exécutoire

Le président du conseil d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU07102026_1-9-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 7 octobre 2026 à 15 heures 45, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Etaient présents : M. ESNOUF (en visioconférence), M. LEMAZURIER, Mme GRASSET, M. LELONG

Etait excusée : Mme NOUVEL

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CCD BEDEL, M. PUISNEY, Mme RICHTER, Mme LECHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-10

Objet : Marché de prévoyance à « adhésion obligatoire » pour les agents du SDIS de la Manche - Appel d'offres ouvert.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en matière de choix des offres retenues lors de sa séance du mercredi 7 octobre 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Bureau du conseil d'administration ;

Le Bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS à attribuer le marché à la société suivante :

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU071026_1-10-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Lot	Nom du candidat	Formules retenues
Marché de prévoyance à « adhésion obligatoire » pour les agents du SDIS	PREVIFRANCE	Offre de base – option tarifaire 1 (indemnisation à 95%) Taux de cotisation maintenu à 1.30% pendant 3 ans Plus garanties optionnelles à l'initiative de l'agent

Certifie exécutoire

Le président du conseil d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU071026_1-10-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 7 octobre 2026 à 15 heures 45, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Etaient présents : M. ESNOUF (en visioconférence), M. LEMAZURIER, Mme GRASSET, M. LELONG

Etait excusée : Mme NOUVEL

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CCD BEDEL, M. PUISNEY, Mme RICHTER, Mme LECHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-11

Objet : Convention de partenariat avec l'UDSP 50 et le Centre de ressources territorial Est Centre Manche – Sensibilisation des aides à domicile aux gestes qui sauvent

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Bureau du Conseil d'administration ;

Le Bureau du Conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le SDIS de la Manche, l'UDSP 50 et le Centre de ressources territorial Est Centre Manche ci-annexé ;

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer cette convention et à prendre les mesures nécessaires à son exécution.

Certifie exécutoire

Le président du conseil d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20261007-DBU071026_1-11-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026